



# DOSSIER D'INSCRIPTION SCOLAIRE ET PÉRISCOLAIRE 2021 / 2022

ÉCOLES  
JULES FERRY

## ÉLÈVE

Classe  PS  MS  GS  CP  CE1  CE2  CM1  CM2  ULIS

Nom - Prénom ..... Sexe :  F  M

Né(e) le ..... À .....

Adresse .....

Code postal ..... Commune .....

	RESPONSABLE 1	RESPONSABLE 2
Autorité Parentale	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Nom – Prénom	.....	.....
Adresse	.....	.....
Code postal	.....	.....
Commune	.....	.....
Email (en majuscule)	.....	.....
Tél domicile	.....	.....
Tél portable	.....	.....
Tél professionnel	.....	.....
Profession	.....	.....
Situation familiale*	.....	.....

\* Mariés, Célibataires, Vie Maritale, Pacsés, Séparés, Divorcés, Veuf(s)

## GARDE ALTERNÉE

Garde alternée du représentant légal 1 :  semaine paire  semaine impaire

Garde alternée du représentant légal 2 :  semaine paire  semaine impaire

## AUTRE RESPONSABLE MORALE OU PHYSIQUE

Autorité parentale  Oui  Non

Nom - Prénom / Organisme ou Fonction

Adresse .....

Code postal ..... Commune .....

E-mail ..... @ .....

Profession ..... Tél domicile .....

Tél portable .....

**PERSONNES AUTORISÉES À RÉCUPÉRER L'ENFANT\* - ALP ET SCOLAIRE**

Nom - Prénom	Lien avec l'enfant	Numéro(s) de téléphone	Commune

\* Sur présentation d'une pièce d'identité

**AUTORISATION DE PRISE EN CHARGE**

- ⇒ Ecole élémentaire : Les animateurs de l'ALP sont autorisés à intégrer notre enfant sur le temps d'accueil du soir payant, s'il n'a pas été récupéré à la sortie de 17h :  Oui  Non  
La facturation du service ne pourra être contestée.
- ⇒ Ecole maternelle : Absence des parents à la sortie du soir, **l'enfant ira d'office en accueil payant.**  
La facturation du service ne pourra être contestée.

**AUTRES ENFANTS DE LA FAMILLE SCOLARISÉS AUX ÉCOLES J. FERRY**

Nom - Prénom	Date de Naissance	Classe

**DROIT À L'IMAGE / DIFFUSION COORDONNÉES**

Nous acceptons l'utilisation des photographies de notre enfant prises lors d'activités scolaires et périscolaires pour publication (journal de Teyran, site le site de la ville, ENT, Vidéo, Blog de l'école, presse locale...)

.....  Oui  Non

Nous autorisons la communication de nos adresses mail aux différentes associations et fédérations de parents d'élèves .....

Oui  Non

**ASSURANCE SCOLAIRE**

Compagnie ..... N° Contrat

(Fournir l'attestation de l'année en cours. Elle doit comporter les mentions « **Responsabilité civile et individuelle** ».

## SERVICES PÉRISCOLAIRES

### Accueil du matin - Accueil du soir

Le tarif de l'accueil périscolaire se fait selon le Quotient Familial (QF). Les tarifs sont disponibles dans le règlement intérieur qui est à consulter sur le site de la commune ou sur le portail famille.

N° Allocataire CAF ou autre .....

Régime général  Autre N° (préciser) .....

Nombre d'enfants à charge .....

Sans justificatif de quotient familiale CAF, le tarif maximum est appliqué.

### Garde alternée :

- Fournir le QF caf du père et de la mère.
- Sur demande un paiement différencié en fonction de la période de garde est possible pour chaque parent.

### Restauration

Le tarif de la restauration est **unique**.

En cas de PAI alimentaire (Protocole d'Accueil Personnalisé) signé entre l'école, les services municipaux, le médecin scolaire et les parents, un panier repas sera apporté. Un tarif spécifique est alors appliqué. Un repas sans porc est aussi possible (sur demande des parents).

➤ Repas sans porc .....  Oui  Non

## RENSEIGNEMENTS SANITAIRES

Médecin traitant ..... Téléphone .....

Aucun médicament ne peut être administré pendant les temps scolaires et périscolaires sauf en cas de PAI. Tout renseignement complémentaire utile est à signaler (migraines, malaise vagal, autres...).

➤ Protocole d'Accueil Personnalisé (PAI) .....  Oui  Non

### Allergies

➤ Asthmatiformes .....  Oui  Non

➤ Médicamenteuses .....  Oui  Non

➤ Alimentaires .....  Oui  Non

➤ Intolérances alimentaires .....  Oui  Non

➤ Autres .....  Oui  Non

### Autres pathologies

➤ Diabète .....  Oui  Non

➤ Migraines .....  Oui  Non

➤ Épilepsie .....  Oui  Non

➤ Autres .....  Oui  Non

## Vaccinations

Vaccins	Dernier rappel fait le
DTP (Diphérie, Tétanos, Poliomyélite)	
Coqueluche	
ROR (Rougeole, Oreillons, Rubéole)	
Hépatite B	

## Hospitalisation

Autorisation du transfert de l'enfant vers un hôpital en cas d'urgence .....  Oui  Non  
Les parents sont **systematiquement prévenus**.

RESPONSABLE 1	RESPONSABLE 2
Je soussigné ..... responsable légal de l'enfant  titulaire de l'autorité parentale, certifie l'exactitude des renseignements mentionnés ci-dessus. Je m'engage à informer le service éducation de tout changement en cours d'année et je mets à jour mes informations sur mon compte famille. Ma signature vaut pour l'ensemble des autorisations renseignées ci-dessus.	Je soussigné ..... responsable légal de l'enfant  titulaire de l'autorité parentale, certifie l'exactitude des renseignements mentionnés ci-dessus. Je m'engage à informer le service éducation de tout changement en cours d'année et je mets à jour mes informations sur mon compte famille. Ma signature vaut pour l'ensemble des autorisations renseignées ci-dessus.
<b>Signatures, précédées de la mention « Lu et Approuvé »</b>	
Teyran, le ...../...../.....	Teyran, le ...../...../.....

## **CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION**

<b>1ère étape</b>  Dépôt du dossier le : .....  Réceptionné par : .....	<b>2ème étape :</b>  Validé le : .....  Par : .....  <b><u>Signature</u></b>	<b>3ème étape :</b>  Notification d'inscription aux parents le : .....  Transmission Service Education le : .....
---	--	---



### Informations réglementaires

Les informations portées sur ce dossier sont destinées à un traitement informatique. Les destinataires des données sont les services de la mairie délivrant les prestations. Conformément aux articles 39 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et libertés, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2014, vous pouvez exercer vos droits d'accès et de rectification à ces informations en écrivant à la Mairie de Teyran.

### PIÈCES À FOURNIR

Pour toute inscription d'un enfant aux écoles maternelle ou élémentaire, les justificatifs suivants sont à fournir :

- Dossier d'inscription dûment complété et signé des deux parents.
- Copies des pièces d'identité des deux parents.
- Copie du livret de famille (pages parents et enfant(s)).
- Copie du carnet de santé (pages vaccinations).
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois : quittance de loyer émanant d'un professionnel, facture d'énergie (électricité, gaz, eau) ou facture de téléphonie fixe et/ou ADSL, assurance voiture/maison/responsabilité civile, attestation de sécurité sociale.
- 2 photos d'identités de l'enfant.

#### Pièces complémentaires

- Certificat de radiation de l'ancienne école (original).
- Attestation quotient familial de moins de 3 mois pour le calcul du tarif modulé des accueils matin et soir.

#### Parents séparés ou divorcés

- Jugement de divorce ou ordonnance de non-conciliation.
- Autorisation d'inscription manuscrite du second parent.
- Garde alternée : indiquer la semaine de garde de chaque parent.

#### Le jour de la rentrée scolaire

- Attestation d'assurance scolaire comportant les mentions « Responsabilité civile et individuelle ».

**[Tout dossier incomplet ne pourra être validé.](#)**

### INSCRIPTION ET CONTACTS

Mairie : 04.67.16.19.19 - [accueil@ville-teyran.fr](mailto:accueil@ville-teyran.fr)

#### 1ère étape :

- À la mairie ⇒ Dépôt du dossier d'inscription complet dans la boîte aux lettres (Accusé de réception fournis aux parents par mail).
- Validation du dossier (envoi d'une notification par mail aux parents).

#### 2ème étape :

- À l'école ⇒ Le service éducation vous contacte par téléphone sous 15 jours. Pour fixer un rendez-vous avec les directrices maternelle ou élémentaire.



#### Informations réglementaires

Les informations portées sur le dossier d'inscription sont destinées à un traitement informatique. Les destinataires des données sont les services de la mairie délivrant les prestations. Conformément aux articles 39 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et libertés, modifiée par la loi n°2004-801 du 6 août 2014, vous pouvez exercer vos droits d'accès et de rectification à ces informations en écrivant à la Mairie de Teyran.